

VENTES – Barème à compter du 16 août 2021

Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur.

MANDAT SIMPLE

Jusqu'à 200 000 €	6 % TTC* avec un minimum de perception de 8 000 € TTC*
De 200 001 à 600 000 €	5 % TTC*
Au-delà de 600 001 €	4 % TTC*
Parking, garages, box et caves	10 % avec un minimum de perception de 2 000 € TTC*

MANDAT EXCLUSIF

En cas de mandat exclusif, une réduction de 0,5 % est appliquée au barème ci-dessus.

Ils comprennent les prestations de visites, négociation et de constitution de dossier.

Les tranches de prix de vente du bien ne sont pas cumulatives entre elles.

*TVA au taux de 20%

Honoraires de prestations annexes (TVA 20 %)

- Estimation gratuite
- Expertise immobilière :
 - Appartement :
 - 150 € TTC par nombre de pièces ;
 - Minimum de 400 € TTC par appartement à expertiser.
 - Maison :
 - 200 € TTC par nombre de pièces ;
 - Minimum de 800 € TTC par maison à expertiser.

LOCATIONS – Barème à compter du 1^{er} septembre 2021

Honoraires pour les baux d'habitations ou mixtes ou meublés régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 modifiés par la loi ALUR du 24/03/2014 (décret 2014-890 du 1/08/2014) :

- Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :
 - Honoraires à la charge du locataire (visites, constitution de dossier, rédaction du bail) :
 - Pour les logements situés en zone très tendue : 12 € TTC (TVA 20%) le m² de la surface habitable du logement
 - Pour les logements situés en zone tendue : 10 € TTC (TVA 20%) le m² de la surface habitable du logement
 - Pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues : 8 € TTC (TVA 20%) le m² de la surface habitable du logement
 - Honoraires à la charge du propriétaire : un mois de loyer TTC (TVA 20%) hors charges
- Prix affiché comprenant les provisions pour charges.

Le montant toutes taxes comprises imputé au Locataire pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au Propriétaire.

Honoraires d'état des lieux d'entrée (propriétaire / locataire):

État des lieux à 3 € TTC (TVA 20%) le m² de la surface habitable du logement.

Honoraires des baux commerciaux :

- Bail de 3/6/9 ans : 20% HT (TVA 20%) du loyer net annuel (hors charges)
- Répartition des honoraires à part égale entre propriétaire et locataire.